

Section 0. Avis d'Appel d'Offres (AAO)

La Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM)

AAON^O:0002/F/CNAM/2021

Acquisition de 200 000 cartes d'assurance maladie personnalisées au profit des assurés principaux de la CNAM.

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au Plan Prévisionnel de Passation des Marchés de la CNAM actualisé pour l'année 2021 paru dans les sites de la CNAM et de l'ARMP le 27 Octobre 2021.
2. Le Caisse Nationale d'Assurance Maladie, dans le cadre de l'exécution de son budget de fonctionnement de 2021, a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché d'acquisition de 200 000 cartes d'assurance maladie personnalisées au profit des assurés principaux de la CNAM. Les produits seront fournis à la CNAM dans un délai ne dépassant pas soixante (60) jours.
3. La CNAM sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir un lot de 200 000 cartes d'assurance maladie personnalisées au profit des assurés principaux de la CNAM.
4. Le présent appel d'offres est un Appel d'offres national ouvert.
5. Le présent appel d'offres est ouvert à tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le Dossier d'Appel d'Offres.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du service juridique de la CNAM et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres tous les jours ouvrables (de 8h00 à 16h00 excepté le vendredi de 8h00 à 12h00) à l'adresse mentionnée ci-après : CNAM BP: 5019; TEVRAGH ZEINA-ROUTE AVENU BOURGHUIBA îlot N° 21 Bis ZGE ; tel: (222) 45 24 31 98 ; Fax : 45 24 32 05 , (P) : 222 22 47 83 85 / 22 10 42 39 ou par courriel à abdoulayelam50@hotmail.com ou hacen692@hotmail.com et sur le site internet de la CNAM.

6. Les exigences minimales en matière de qualification sont précisées dans le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.
7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet à l'adresse susmentionnée contre le paiement d'un montant de cinq mille (5000) ouguiyas MRU.
8. Paiement non remboursable de 5000 ouguiyas MRU versé au Trésor (seule la copie paraphée et cachetée fera foi) contre une quittance qui sera jointe à la demande de DAO. Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés ou adressé à leur frais en utilisant le mode d'acheminement qu'ils auraient choisis.
9. Les offres devront être rédigées en langue française et devront être déposées à l'adresse indiquée dans le DAO au plus tard **le Jeudi 30 décembre 2021 à 12H00**. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront rejetées et

retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes. Les offres seront ouvertes, en présence des représentants des Soumissionnaires qui désirent assister à l'ouverture des plis et, à l'adresse : Commission de Passation des Marchés Publics (CPMP) du Ministère de la Santé à l'adresse suivante : Carrefour cité SMAR, Avenue : Moctar Ould Dadah sis Immeuble MOUNA au premier étage **le Jeudi 30 décembre 2021 à 12H15.**

10. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission valide pour 120 jours à compter de la date limite de dépôt et d'ouverture d'un montant de Deux Cent Cinquante Milles Ouguiyas MRU (250 000 MRU) ou le montant équivalent dans une monnaie librement convertible.
 11. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours, à compter de la date limite de dépôt des offres.
 12. Le soumissionnaire doit fournir au moins un spécimen avec son offre.
13. Les critères de qualification du soumissionnaire sont :
- Fournir, soit une attestation bancaire certifiant que le soumissionnaire dispose de liquidités propres, soit une attestation de ligne de crédit bancaire net de tout autre engagement, égales à deux Million Neuf Cent Milles Ouguiyas MRU (2 900 000 MRU).
 - Fournir les états financiers (Bilans et Comptes de résultats) des trois dernières années certifiées par un Expert-comptable agréé.

Le Candidat doit prouver, documentation à l'appui, qu'il satisfait aux exigences de capacité technique en ayant exécuté au cours des Trois (03) dernières années (2018-2019-2020) de façon satisfaisante au moins un (01) marché d'édition des cartes d'assurance maladie ou d'exécution des marchés similaires en particulier dans le domaine de personnalisation des cartes d'identité sécurisées, des cartes bancaires ou bien des cartes d'accès aux prestations délivrées dans le domaine de la sécurité sociale.

**Le Directeur Général de la CNAM
Debbe Sidi ZEINE**